



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du jeudi 27 janvier 2022

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association Rencontres du cinéma
Italien /année 2022**

Date de la convocation : le 21 janvier 2022

Date d'affichage de la convocation : le 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 27 janvier 2022 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame VESPERINI Françoise ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 25 janvier 2022 ;

Considérant la volonté de notre collectivité de soutenir et accompagner les associations locales qui favorisent la richesse et la diversité culturelle ainsi que l'accès à la culture pour tous, par le biais de subventions, de prêts de matériels, d'aides logistiques, ou encore par la mise à disposition d'espaces ;

Considérant que la programmation pour la 34ème édition du festival «les Rencontres du cinéma italien » du 5 au 12 février 2022, si les conditions sanitaires le permettent (dans le cas contraire, le Festival sera reporté à une date ultérieure en 2022) proposera au théâtre municipal de Bastia 15 films inédits, avec un prix du public, 9 films dans le panorama du nouveau cinéma italien ainsi que divers cycles de conférences ;

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat avec l'association Rencontres du cinéma italien telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association « rencontres du cinéma italien » à hauteur de 27 500 € pour l'année 2022.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 avec l'association « Rencontres du cinéma italien ».

Article 3 :

- **Précise** que la somme de 27 500 € au budget primitif 2022, compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 04/02/2022

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2

2022/JANV/01/03